

PAS / « Programme d'actionnariat des salariés » FAQ

Notre programme PAS « programme d'actionnariat des salariés » offre aux employés éligibles la possibilité d'acquérir une participation en actions dans Republic Services, Inc. (RSI) grâce à des contributions salariales offrant un rabais de 5%.

Quand puis-je participer au régime d'achats d'actions pour les employés?

Vous êtes admissible à participer si vous êtes un employé de RSI depuis au moins 90 jours. Une fois que vous êtes admissible à participer, vous pouvez vous inscrire pour toute période d'offre ouverte, à partir de la date ou après la date à laquelle vous devenez admissible à participer au programme d'actionnariat des salariés.

Comment puis-je m'inscrire ?

Une fois que vous êtes éligible, vous pouvez vous inscrire sur le site web de Fidelity à NetBenefits.com et plus particulièrement le <https://nb.fidelity.com/public/nb/default/home> ou en communiquant avec Fidelity au 1-800-544-9354 (pour les États-Unis) ou en dehors des États-Unis, visitez le <https://fidelity.com/globalcall> pour obtenir les numéros de téléphone et les instructions.

Quel est le montant de mon salaire que je peux cotiser ?

Pendant les périodes de cotisation (voir ci-dessous), vous pouvez autoriser des cotisations salariales versées à chaque jour de paie, ne dépassant pas plus de 15% de votre rémunération. La rémunération comprend votre salaire régulier, boni, primes et le temps supplémentaire.

Quand mes cotisations commenceront-elles ?

Les cotisations salariales commenceront le premier jour de la période de cotisations et s'accumuleront au cours du trimestre. À la fin de chaque trimestre, les cotisations seront transmises à Fidelity afin d'effectuer l'achat. Toute contribution supérieure au montant de l'achat sera remboursée sur la paie après l'achat. Les périodes d'achat et fenêtres d'inscription pour 2024 :

Offre 01/01/2026 au 31/03/2026 - **Inscription** 10/01/2025 au 15/12/2025

Offre 04/01/2026 au 30/06/2026 - **Inscription** 01/01/2026 au 15/03/2026

Offre 07/01/2026 au 30/09/2026 - **Inscription** 04/01/2026 au 15/06/2026

Offre 10/01/2026 au 31/12/2026 - **Inscription** 07/01/2026 au 15/09/2026

Offre 01/01/2027 au 31/03/2027 - **Inscription** 10/01/2026 au 15/12/2026

Puis-je modifier ou annuler mes cotisations ?

Oui, vous pouvez augmenter ou diminuer vos cotisations salariales à tout moment pendant la période de cotisation via Fidelity. Si vous vous retirez des cotisations, vos cotisations salariales accumulées seront utilisées pour l'achat trimestriel et toute contribution supérieure au montant de l'achat et sera remboursée sur la paie après l'achat.

Que se passe-t-il si je quitte Republic Services, Inc. ?

Si vous quittez RSI, vos cotisations salariales accumulées seront utilisées pour l'achat trimestriel à la prochaine date d'exercice immédiatement après votre départ de RSI. Toutes contributions supérieures au montant de l'achat sera remboursée sur la paie suivant le dernier achat.